

Chaire *Religion, spiritualité et santé* (CRSS)

Faculté de théologie et de sciences religieuses
Université Laval

Bourse de maîtrise de la Chaire *Religion, spiritualité et santé*

Objectif :

La Chaire de recherche et d'enseignement *Religion, spiritualité et santé* veut faire la promotion de la recherche dans son champ d'intérêt. Elle le fait en instituant une bourse de maîtrise qui donnera à la personne récipiendaire un appui financier pendant son parcours d'étude.

Une bourse est attribuée sur concours à un(e) candidat(e) inscrit(e) dans un programme de maîtrise avec mémoire à la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval.

Montant et durée :

- La bourse est d'un montant de 7 500.00 \$ par année pendant un maximum de deux ans.
- Une seule bourse est attribuée à chaque concours. Si la bourse attribuée à un candidat ou à une candidate est renouvelée, il n'y a pas de nouveau concours cette année-là.

Conditions d'attribution :

- Inscription à *temps complet* dans un programme de maîtrise *avec mémoire* à la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval, au moment du versement initial de la bourse et, le cas échéant, du renouvellement.
- Le dossier de candidature doit démontrer que le projet de recherche est en lien avec les objectifs généraux et spécifiques de recherche de la CRSS.
- Le projet doit avoir les qualités scientifiques et, le cas échéant, éthiques d'un projet de recherche.

Modalités d'attribution :

- La bourse est attribuée sur concours. Les dossiers sont évalués par le comité scientifique de la CRSS qui achemine sa recommandation au comité directeur. La décision du comité directeur est sans appel.
- Les dossiers de candidature doivent parvenir par courriel avant le lundi 30 août 2021, 16 h à Monsieur Guy Jobin, titulaire de la Chaire : guy.jobin@ftsr.ulaval.ca.
- Le dossier de candidature doit comporter un *curriculum vitae* détaillé, une présentation du projet de mémoire (état de la question, hypothèse, méthodologie, échéancier tenant en trois pages), le dernier relevé de notes et deux lettres de recommandation.
- En vue du renouvellement, un rapport de progrès sera fait au comité scientifique qui se garde le droit de renouveler ou non la bourse. Ce rapport devra être fourni le 1^{er} juin 2022.
- Le versement de la bourse se fera en trois temps : 2 500,00\$ à chaque trimestre, sur présentation d'une preuve d'inscription à temps plein.

Expédier les dossiers de candidature par courriel à l'attention de :
M. Guy Jobin, titulaire de la Chaire *Religion, spiritualité et santé*,
Faculté de théologie et de sciences religieuses,
Pavillon Félix-Antoine-Savard, bureau 846
Université Laval, Québec, G1V 0A6
(418) 656-2131, poste 407290
guy.jobin@ftsr.ulaval.ca